

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS669

AMENDEMENT

présenté par
Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Delautrette, rapporteur M. Falorni, rapporteur
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« de »,

le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel